MES-DÉMARCHES.GOV.PF

Démarche : Demande de fabrication ou de reconditionnement de pesticides

Organisme : Direction de la santé et Direction de la biosécurité

Identité du demandeur

Email

Civilité

Nom

Prénom

Formulaire

Toute personne physique ou morale voulant fabriquer ou reconditionner des spécialités commerciales de pesticides doit être titulaire d'un agrément délivré par arrêté du Président de la Polynésie française.

Un agrément de vente ne peut être accordé aux magasins ambulants ou aux structures provisoires de vente, notamment aux stands de foire.

Cet agrément de vente ou d'application est valable pour une période de cinq ans sur demande de son titulaire.

Toute demande de fabrication doit être effectuée pour chaque spécialité commerciale.

Avant toute demande, merci de consulter la réglementation relative aux pesticides en Polynésie française.
Consulter la liste des substances actives autorisées en Polynésie française (annexe I, II, III de l'arrêté n°1065 CM du 25 juillet 2011)

Votre statut
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Particulier

☐ Professionnel

N°TAHITI
Numéro TAHITI

Dénomination

Forme juridique

Nom de l'entreprise

Nom Prénom

Demande de fabrication ou de reconditionnement de pesticides

Indiquer le nom et prénom de la personne qui réalise la demande.

Téléphone

Type de demande

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- [ ] Fabrication de spécialité commerciale
- [ ] Reconditionnement d'une spécialité commerciale

Type de substance active

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- [ ] Biocide à usage tout public
- [ ] Biocide à usage professionnel
- [ ] Produit phytosanitaire à usage tout public (gamme jardin)
- [ ] Produit phytosanitaire à usage professionnel

Catégorie du produit

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- [ ] Insecticide
- [ ] Acaricide
- [ ] Fongicide
- [ ] Herbicide
- [ ] Micro-organisme
- [ ] Autre

Préciser

Nom de la substance active

N°CAS

DL50

Dose létale de 50% (sur les rats)

Noms des spécialités commerciales

Description du produit

Préciser en quelques phrases les informations suivantes: l'usage, l'application, la formulation, la cible, le mode d'action...

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Fiche technique

Joindre un document correspondant au fabriquant et lieu de fabrication.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ FDS

Joindre la fiche de données de sécurité du produit

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Photographies

Joindre un modèle d'étiquette et d'emballage par contenant + photographies

ATTENTION

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter l'arrêté n° 1065 CM du 25 juillet 2011 fixant la liste des substances actives et préparations commerciales de pesticides autorisées en Polynésie française: cliquez ici.